

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MALAVAL, Maire.

Convocation du 10 octobre 2022, affichée le 10 octobre 2022.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR (départ à 19h15), Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ, Michel SOUCHON.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Thierry CHARLES est élu secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

11 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

09 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20221017 05

Repas des aînés

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 20211108 05 organisant la distribution de colis pour les aînés.

Cette année, le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation d'un repas à l'attention des aînés par l'auberge Beauséjour.

Les bénéficiaires du repas doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 65 ans et plus
- Être inscrits sur la liste électorale de Concoules
- Si non inscrits sur la liste électorale de Concoules, habiter de façon permanente à Concoules

La valeur du repas est fixée à la somme de 30 € environ.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après avoir délibéré :

- Approuve la proposition du Maire.
- Charge Céline JOUIN et Françoise DAUDÉ de ce dossier.

Résultat du vote : Voix contre : 0 Abstention : 0 Voix pour : 09

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, M. Jean-Marie MALAVAL

